

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, D'AVERSA M, FONT F, COTTANCIN B, VIALARD JL

Excusés avec pouvoirs : MARAS L (pouvoir à BACHER M), LA MELA P (pouvoir à BARRIER JA) BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y), ALMERTO A (pouvoir à CHOMIENNE B°)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

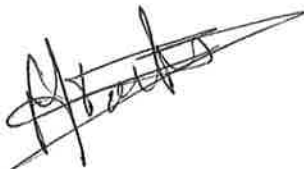
Délibération N° 036/2024 : Fonctionnement Centre de loisirs petites vacances

Monsieur le Maire rappelle que depuis les vacances de Toussaint 2022, le centre de loisirs des petites vacances est ouvert sur les 2 semaines sauf pour Noël. Un bilan des fréquentations et financiers a été dressé. Aux vues de ces éléments, il demande au conseil municipal de statuer sur le maintien ou pas de l'ouverture sur 2 semaines.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Opte pour le maintien de l'ouverture des 2 semaines des vacances de Toussaint, Hiver et Printemps.
- Précise que si les effectifs sont inférieurs à 5 enfants par jour, le centre de loisirs sera fermé ces jours-là.

La secrétaire
BACHER M



Certifiée conforme
Farnay, le 3 juillet 2024
Le Maire
Jean-Alain BARRIER

